



Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

L'honorable Julie Dabrusin, C.P., députée
Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Envoyé par courriel : ministre-minister@ec.gc.ca

Le 25 mai 2026

Madame la Ministre,

Le 26 février 2026, le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (le Comité) a entendu les témoignages de David S. Lee, président, et de Christina M. Davy, membre scientifique non gouvernementale, du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), au sujet des défis auxquels cet organisme fait actuellement face. Le 26 mars 2026, le Comité a entendu des représentants du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), dont Jerry V. DeMarco, commissaire à l'environnement et au développement durable, au sujet des rapports d'audit de performance du BVG, y compris celui portant sur le soutien à l'évaluation et à la réévaluation des espèces en péril. À la lumière de ces témoignages, le Comité souhaite porter à votre attention certaines préoccupations importantes.

Le Comité a entendu des témoignages indiquant que le problème ne réside pas dans l'absence d'un cadre législatif solide. Au contraire, le COSEPAC a affirmé que la *Loi sur les espèces en péril* constitue un cadre rigoureux, mais que l'enjeu fondamental est celui de sa mise en œuvre. Or, en vertu de cette loi, le travail du COSEPAC constitue la première étape du processus pouvant mener à l'inscription d'une espèce, à sa protection juridique et à l'adoption de mesures de rétablissement. Comme l'a souligné le président du COSEPAC, les ressources qui lui sont accordées sont en quelque sorte la porte d'entrée des évaluations et des réévaluations.

Le Comité a été préoccupé d'apprendre que les ressources actuellement accordées au COSEPAC demeurent insuffisantes pour lui permettre de s'acquitter pleinement et en temps opportun de son mandat. Le président du COSEPAC a indiqué que le budget de l'organisme est passé de 1,8 million de dollars en 2023-2024 à 1,6 million de dollars en 2024-2025, et que cette réduction limite directement sa capacité de fonctionnement. Il a aussi indiqué que le Comité avait dû

réduire certaines de ses activités, y compris la tenue de réunions de sous-comités spécialisés, ce qui entraîne des répercussions en cascade sur l'ensemble du processus d'évaluation.

Ces préoccupations ont été corroborées par le BVG. Devant le Comité, le commissaire à l'environnement et au développement durable a rappelé que son audit avait conclu qu'Environnement et Changement climatique Canada n'avait pas fourni au COSEPAC le soutien dont il a besoin pour achever les évaluations et les réévaluations en temps opportun. Il a également souligné que, sur la base de la cible ministérielle de 60 évaluations et réévaluations par année au moment de l'audit, il faudrait plus de 100 ans pour évaluer toutes les espèces susceptibles d'être en péril. Le commissaire a aussi fait valoir qu'il est moins coûteux, à long terme, de protéger et de recenser les espèces avant qu'elles ne deviennent davantage menacées ou que leurs populations ne déclinent.

Le Comité tient également à souligner le travail remarquable des membres du COSEPAC, des scientifiques chevronnés qui consacrent bénévolement beaucoup de temps, d'expertise et d'efforts à l'évaluation des espèces en péril au Canada. Comme l'a souligné le commissaire à l'environnement et au développement durable, le régime prévu par la *Loi sur les espèces en péril* ne peut fonctionner de façon optimale sans leur contribution. Cette réalité rend d'autant plus important que le COSEPAC dispose des ressources nécessaires pour accomplir son mandat de manière efficace et en temps opportun.

Le Comité souhaite aussi attirer particulièrement votre attention sur la situation du Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Les témoignages entendus ont clairement montré que ce Sous-comité joue un rôle essentiel pour assurer l'intégration des connaissances autochtones dans les rapports de situation du COSEPAC. Or, il a été indiqué devant le Comité que son financement avait été considérablement réduit et qu'il demeurerait insuffisant. Les témoins ont également expliqué que ce manque de ressources limitait grandement la capacité du COSEPAC à travailler avec les communautés autochtones et à intégrer adéquatement leurs connaissances au processus d'évaluation. Le Comité considère qu'il s'agit d'un enjeu particulièrement préoccupant, tant pour la qualité du processus d'évaluation que pour la prise en compte concrète des savoirs autochtones.

Dans ce contexte, le Comité souhaite respectueusement souligner qu'un soutien insuffisant au COSEPAC risque d'entraîner moins d'évaluations et de réévaluations réalisées en temps opportun, une aggravation des arriérés ainsi qu'un affaiblissement de la mise en œuvre des engagements du Canada en matière de biodiversité. Le Comité estime donc important que le COSEPAC dispose d'un appui suffisant, stable et durable pour s'acquitter efficacement de son mandat, y compris d'un soutien adéquat au Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones.

Le Comité vous remercie de l'attention que vous porterez à ces préoccupations et vous sera reconnaissant de lui faire part de votre réponse.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Joan Kingston". The signature is fluid and cursive, with the first name "Joan" being more prominent than the last name "Kingston".

L'honorable Joan Kingston, sénatrice, présidente
du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de
l'environnement et des ressources naturelles

c. c. : Catherine Cuerrier, greffière, Comité sénatorial permanent de l'énergie, de
l'environnement et des ressources naturelles